

**DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE DE SANTÉ-TRAVAIL
(DIUST)**

UFR de rattachement : *Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D).*

ARTICLE I : CREATION

Les Universités de Bordeaux et Limoges, s'associent à compter de l'année universitaire 2012, pour assurer une formation, sur un programme commun en Santé-Travail, destiné aux Infirmiers.

ARTICLE II : OBJECTIFS

Les infirmiers, hors le diplôme d'état, n'ont aucune autre qualification. Ils ont des compétences inégales, issues de l'expérience sur le terrain ou de connaissances acquises dans le cadre de la formation continue très inégalement accessible.

Du fait notamment de complexification croissante de la gestion des problèmes de santé au travail et du mouvement international qui plaide en faveur de la notion d'équipes multidisciplinaires de santé au travail, il apparaît nécessaire d'assurer aux futurs professionnels, de même qu'à ceux qui sont déjà en fonction, une formation spécialisée débouchant sur une qualification assortie d'un diplôme.

ARTICLE III : MOYENS

A) Coordonnateur local :

Chaque université désigne un enseignant responsable de l'enseignement.

B) Comité de Coordination :

Il est composé de l'ensemble des coordonnateurs de chaque université.

Il se réunit au moins une fois par an pour définir, développer et actualiser régulièrement le programme, déterminer et mettre en œuvre les procédures de contrôle des connaissances.

Toutes les propositions de modification des statuts proposées par le Comité de Coordination seront transmises à chaque université par son coordonnateur afin d'être votées par le Conseil de l'U.F.R. et le Conseil du Collège de son Université.

ARTICLE IV : ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

A) Programme (cf . annexe) :

* Modules :

Le programme est composé de **6 modules** comportant un enseignement théorique, **totalisant 212 heures de cours, 16 heures de préparation de soutenance et 16 heures de soutenance des mémoires.**

Chacun des modules comporte 30 heures d'enseignement théorique.

Les modules sont répartis dans chacune des deux universités (Bordeaux et Limoges).

Les cours ont lieu d'octobre à novembre de l'année universitaire.

Tous les étudiants sont regroupés pour chacun des modules.

Un stage obligatoire d'une durée minimum de trois mois évalué par un rapport écrit sera demandé aux étudiants et visé par les maîtres de stage. Il devra remplir des objectifs précis déterminés avec le stagiaire et le maître de stage et portera sur les activités dans l'entreprise, telles que : l'éducation sanitaire, l'activité médicale, la protection, la prévention, l'hygiène, la sécurité...

Les stages sont également obligatoires pour les étudiants n'étant pas dans un service de médecine du travail.

Les stages ont lieu en entreprise dans un service de médecine du travail.

Une convention de stage devra être signée pour les étudiants non-salariés avant le début des stages, entre l'établissement d'accueil, le stagiaire, le responsable du diplôme et le directeur de l'UFR de Santé Publique.

Les étudiants devront justifier d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les risques éventuels causés ou subis par eux à l'occasion de leur stage.

* Mémoire :

Le mémoire portera sur une situation en entreprise, une analyse de type bibliographique ou tout autre problème de Santé-Travail accepté par le responsable local du DIU.

B) Dispenses de scolarité :

Certains candidats ayant accompli certains stages ou suivi certaines formations dans le domaine de la Santé et du Travail, pourront demander à l'équipe pédagogique des dispenses d'enseignements et de stages (équivalences).

A l'appui de leurs demandes, ils devront constituer un dossier apportant tous les justificatifs des Acquis qu'ils veulent faire valoir.

C) Durée : 14 mois :

Toutefois, les étudiants n'ayant pas obtenu leur diplôme au bout d'une année, pourront poursuivre leur préparation sur l'année suivante à condition qu'ils renouvellent leur inscription à l'Université (seul le droit de scolarité sera réclamé lors de la deuxième inscription).

D) Niveau du diplôme :

2ème cycle (Bac + 3) les infirmiers DE étant reconnu à partir de 2010 au niveau Licence.

ARTICLE V : INSCRIPTIONS

A) Diplômes requis et autorisation :

Peuvent être inscrits, les infirmiers de Santé au travail, titulaires du Diplôme d'Etat, **après entretien** avec les responsables du diplôme.

Le responsable délivre une **autorisation écrite de s'inscrire aux candidats retenus.**

Le monitorat SST devra être acquis au cours du cursus s'il ne l'a été auparavant.

B) Lieu de l'inscription et période :

L'inscription est prise en septembre-octobre auprès du service de la scolarité de l'Université co-contractante choisie par le candidat.

C) Montant annuel de l'inscription :

Les frais de formation s'élèvent à :

En formation initiale : 3500€/an,

En formation continue :

- Reprise d'études non financée : 3500€/an,
- Reprise d'études financée : 3500€/an,

Auxquels s'ajoute le droit de scolarité fixé annuellement par arrêté ministériel.

Dans le cas d'un candidat relevant de la formation continue en reprise d'études financée, une convention doit être signée entre l'Université de Bordeaux et l'employeur.

D) Capacité d'accueil : fixée annuellement par le Comité de Coordination en fonction du nombre de candidats et de la capacité de formation de chaque université (environ 30 inscriptions (3/5 sur Bordeaux et 2/5 sur Limoges).

ARTICLE VI : MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES

La présence en cours est obligatoire.

Il n'y a qu'une seule session d'examen.

L'examen consiste en une épreuve orale (soutenance de mémoire).

Un jury composé des représentants de la Médecine du travail de chaque université prononcera la validation.

A) Modules :

Une note au moins égale à 10/20 à chaque module est exigée pour être déclaré admis au module.
Une seule session est organisée par an.

B) Mémoire :

Le mémoire, dont le sujet a été choisi par le candidat en accord avec le responsable local de l'enseignement, sera présenté devant un jury composé de professeurs et enseignants ayant participé au diplôme. Les quatre universités seront représentées.

Sont déclarés admis les étudiants ayant obtenu la moyenne générale.

Une seconde session sera organisée ultérieurement pour les étudiants collés à la première session.

La notation se décompose de la façon suivante (soutenance de mémoire) :

- présentation orale sur 5
- présentation écrite sur 5
- contenu scientifique sur 10.

C) Obtention du Monitorat SST : obligatoire pour être déclaré admis au diplôme.

Les candidats ayant :

- **Obtenu le monitorat SST,**
- **Validé leur stage,**
- **Présenté avec succès leur mémoire,**

sont déclarés admis au diplôme.

Le redoublement est autorisé.

En cas d'échec à l'oral ou non présentation du mémoire : l'étudiant pourra soutenir en deuxième session avant la fin de l'année en cours ou l'année d'après.

ARTICLE VII : DELIVRANCE DU D.I.U. DE SANTE-TRAVAIL

Le D.I.U. de Santé-Travail est délivrée sous le sceau de l'Université auprès de laquelle l'étudiant s'est inscrit et sous la signature de son président.

ARTICLE VIII : RESPONSABLES POUR L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

Responsable principal :

Professeur Isabelle BALDI

ISPED-EPICENE

146, rue Léo Saignat

33076 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 57 57 46 28

Fax : 05 57 57 47 33

E-mail : isabelle.baldi@u-bordeaux.fr

Secrétariat Pédagogique : cecile.dubourg@u-bordeaux.fr

Co-responsable :

Docteur Camille CARLES

ISPED-EPICENE

146, rue Léo Saignat

33076 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 57 57 46 28

Fax : 05 57 57 47 33

E-mail : camille.carles@u-bordeaux.fr

Décisions de création : C.A. du 28/02/1997
Conseil I.S.P.E.D. du 07/07/1997

Modifications : C.A. du 26/09/2001
Conseil I.S.P.E.D. du 20/11/2001
C.A. du 17/05/2002
Conseil I.S.P.E.D. du 23/05/2002
Conseil I.S.P.E.D. du 09/05/2006
C.A. du 06/07/2006
Conseil I.S.P.E.D. du 29/06/2010
Conseil I.S.P.E.D. du 06/07/2010
Conseil I.S.P.E.D. du 16/05/2012
C.E.V.U. du 04/10/2012
Conseil I.S.P.E.D. du 27/05/2013
C.E.V.U. du 04/07/2013

Changement de responsable et modifications :
Conseil I.S.P.E.D. du 24/06/2016
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016
(Version 8)

Annexe

Diplôme Interuniversitaire de Santé Travail

Fiche signalétique

- Durée des études : 14 mois
- Année post-bac de sortie : BAC +3 / licence
- Composante de rattachement : ISPED (Institut de santé publique d'épidémiologie de développement)
- Formation initiale : Possible
- Formation continue : Possible
- Site(s) géographique(s) : Université de Bordeaux et Université de Limoges
- Coût :
 - * formation initiale : 3500€
 - * formation continue :
 - reprise d'études non financées : 3500€
 - reprise d'études financées : 3500€
- Discipline : Santé publique

Présentation

- Formation uniquement pour les infirmières
- Durée des études : 14 mois (d'octobre à Novembre de l'année d'après)
- Année post-bac de sortie : BAC +3 / licence – Prérequis : Diplôme infirmière
- Composante de rattachement : ISPED (Institut de santé publique d'épidémiologie de développement)
- Formation initiale : Possible
- Formation continue : Possible
- Site(s) géographique(s) : Bordeaux campus Carreire et Limoges
- Coût : pour les 6 modules 3500 euros + les frais d'inscription universitaires (190 euros environ). Possibilité de prise en charge par le plan de formation de l'entreprise ou par un fonds d'assurance formation

Discipline : Santé publique

Objectifs

- Être capable de se situer dans le milieu du travail par la connaissance et la compréhension du cadre juridique, économique, organisationnel et relationnel du dispositif de santé au travail.
- Etre capable de participer à l'identification et l'évaluation des facteurs de risque pour la santé liés aux conditions de travail
- Connaitre et comprendre, savoir identifier et évaluer les interrelations entre travail et santé humaine
- Contribuer à l'identification et à l'évaluation des besoins de santé
- Savoir valider l'identification d'un besoin de santé
- Etre capable d'effectuer une consultation infirmière suivant un protocole approprié et adapté
- Contribuer à la surveillance de la santé des salariés
- Etre capable de participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'un programme de prévention de santé au travail
- Connaitre les éléments de gestion d'un service de santé au travail
- Développer des aptitudes au travail en équipe, à l'auto entretien des connaissances.
- Utiliser les compétences acquises
- Maitriser les outils informatiques

Organisation de la formation

L'enseignement est organisé entre les mois d'octobre et juin de l'année universitaire (3 modules sur Bordeaux et 3 Modules sur Limoges.

L'évaluation finale sera réalisée par la soutenance du mémoire en novembre. Cet enseignement ou la validation finale pourra être réalisé sur 2 années universitaires consécutives mais cet allongement est peu recommandé et sera décidé par l'équipe pédagogique au cas par cas.

Contenu de la formation

L'enseignement de ce diplôme est assuré sous forme modulaire. Chacun des modules comporte 30h réparties en enseignement, travaux dirigés et travaux pratiques.

- 6 modules de 5 jours = 180h
- 2 Journées de regroupement avec les coordonnateurs = 16h
- 2 jours de soutenance de mémoire = 16h

Nombre d'heures avec présence des enseignants = 212 h.

Nombre d'heures du travail personnel à chaque module et du travail sur le mémoire = 320h

Total d'heures = 320 h.

3 mois de stage pour les étudiants ne travaillant pas en service de santé au travail = 420h

Total d'heures = 420 h.

Un mémoire portant sur un travail de recherche appliquée à partir d'une situation dans l'entreprise où travaille l'étudiant est à rendre (30 pages + les annexes)

Module 1-Octobre : Environnement humain, social et juridique de la santé au travail

- 1.1 - Le monde du travail, place de l'entreprise dans la vie économique et sociale
- 1.2 - Cadre juridique et organisationnel de la santé au travail
- 1.3 - Protection sociale et santé au travail
- 1.4 - Réglementation de l'exercice de la profession infirmière et autres acteurs
- 1.5 - Organisation de la Santé au travail en Europe et dans le monde
- 1.6 - Sociologie du travail, des organisations
- 1.7 - Recueil d'informations en santé au travail
- 1.8 - Relation et déontologie en santé au travail
- 1.9 - Conduite de projet

Module 2-Novembre : Les relations travail/santé - 1ère partie

- 2.1 - Introduction, adéquation travail-Homme-Santé (danger-risque)
- 2.2 - Méthodologie d'évaluation générale des risques professionnels
- 2.3 - Risques chimiques, outils métrologiques
- 2.4 - AT, Arbre des causes, maladies professionnelles, organismes de prévention
- 2.5 - Indicateurs exploitables dans l'entreprise, AT/MP
- 2.6 - Notions de base en épidémiologie, élaboration d'un protocole de recherche
- 2.7 - Physiologie du travail
- 2.8 - Conduite de projet (suite)

Module 3-Janvier : Les relations travail/santé - 2ème partie

- 3.1 - Pathologies liées au travail
- 3.2 - Conséquences du travail de nuit
- 3.3 - Différents groupes de population au travail
- 3.4 - Risques physiques (ambiances lumineuses et sonores, vibrations, radioprotection)
- 3.5 - Conduite de projet (suite)

Module 4-Mars - Pratique de la santé au travail - 1ère partie

- 4.1 - Entretien infirmier : élaboration d'un protocole d'entretien, diagnostic infirmier, suivi, mise en pratique et retour d'expérience
- 4.2 - Gestion d'un service de santé au travail
- 4.3 - Adaptation Travail / Homme et handicap
- 4.4 - Ergonomie, amélioration du milieu du travail
- 4.5 - Santé mentale et psychopathologie du travail
- 4.6 - Conduite de projet (suite)

Module 5-Mai - Pratique de la santé au travail - 2ème partie

- 5.1 - Surveillance médicale
- 5.2 - Traçabilité
- 5.3 - Pénibilité
- 5.4 - Promotion et éducation pour la santé, principes de base
- 5.5 - Outils de communication, stratégies de communication en entreprise

5.6 - Conduite de projet (suite)

Module 6-Juin - Pratique de la santé au travail - 3ème partie

6.1 - Notions de base en santé publique

6.2 - Veille sanitaire

6.3 - Evaluation en santé au travail

6.4 - Risques technologiques majeurs

6.5 - Soins en entreprise, soins d'urgence, vaccinations

6.6 - Conduite de projet (suite)

Journées regroupement à Bordeaux: Deux journées en septembre

Soutenances à Bordeaux: Deux journées en Novembre

VAE :

Impossible

Et après ?

VAE/VAP

VAE :

Impossible

Conditions d'admission

Conditions d'accès

Infirmier(e) titulaire du Diplôme d'état

Inscription

1) Une copie du diplôme d'état

2) Une lettre de motivation

3) Un curriculum vitae

4) 1 photo d'identité

N.B : Une acceptation de prise en charge de votre employeur ou de l'organisme financeur est demandée et devra être adressée avec votre dossier.

Informations complémentaires

Renseignements et Contact(s) administratif(s)

Cécile DUBOURG - Assistante pédagogique du Pr Brochard - ISPED

cecile.dubourg@isped.u-bordeaux2.fr

Tél. : 05 57 57 46 28 **Fax :** 05 57 57 47 33 **Adresse :** 146 rue Léo Saignat 33076 Bordeaux cedex

Informations complémentaires :

Heures de permanence : Ouvert du mardi au vendredi de 09h15 à 12h30 et de 13h30 à 16h15.

Capacité d'accueil : minimum 20 étudiants – Maximum 30 étudiants

Composante ISPED (Institut de Santé Publique d'Epidémiologie de Développement)

Contacts

Responsable(s) de la formation

Pr Isabelle BALDI Responsable de l'option: épidémiologie environnementale et professionnelle

patrick.brochard @ u-bordeaux2.fr

Contact(s) administratif(s) Scolarité

Gestion des cursus étudiants 3eme cycle médecine spécialisée et Diplome d'université Tél. : 05 57

57 13 21 **Fax :** 05 57 57 13 44 **scolarite.du-capacite @ u-bordeaux.fr Adresse :** 146 rue Léo Saignat

Bâtiment AD 33076 Bordeaux cedex

Informations complémentaires : Ouvert du mardi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Composante

ISPED (Institut de santé publique d'épidémiologie de développement)